

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 8 JUILLET 2010 à 18 H 15

---

L'an deux mille dix et le huit juillet à dix huit heures quinze, le Conseil Municipal de Saint-Alban, régulièrement convoqué le 30 juin 2010, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond Roger STRAMARE, Maire.

**Etaient présents :** MM. et Mmes SUSIGAN ZARATIN VARELA POUX MATEO H. IZQUIERDO VIGUIER CARA ATHIER GALY ALMANSA GUARDIOLA MAURAND BERNARD N.IZQUIERDO MARTINEZ VERGÉ SOZZA.

**Etaient absents excusés :** Mmes MM. DOUSTALET CHETCUTTI VICTORS MICOULEAU GRIMAL MATHIAS ITIÉ qui ont respectivement donné pouvoir à Mmes MM. SUSIGAN MAURAND ZARATIN STRAMARE CARA MARTINEZ VERGÉ.

**Absents :** Mme DELPERIER, M. COMBES

**Absente excusée :** Mme BENEZECH jusqu'à 18 h 55.

Madame Danièle GUARDIOLA a été nommée secrétaire.

Le maire déclare la séance ouverte :

AFFAIRES GENERALES

- M. VERGÉ demande que l'on retire du compte rendu du conseil municipal du 16/06 la déclaration de M.SUSIGAN faite avant l'ouverture de la séance. Le Maire signale qu'il n'y a pas eu de remarque lors de la présentation du compte rendu en commission.
- M. VERGÉ précise que l'on peut aujourd'hui en faire la lecture dans le cadre de cette séance.  
M.SUSIGAN est d'accord et demande une précision concernant les signatures du document transmis par l'opposition : est-ce bien les cinq membres de la liste d'opposition qui ont signé ? La réponse de M. VERGÉ dit que ce sont bien tous les membres de l'opposition qui sont signataires.
- M.SUSIGAN demande que soit retiré l'ensemble de son intervention avant l'ouverture du Conseil municipal du 16 juin 2010, et il fait une nouvelle lecture du courrier ci-après :

« Lors du dernier conseil municipal du 7 avril, Monsieur Vergé a lu et remis un courrier. Dans ce courrier où je suis nommé par Monsieur Vergé, je ne pouvais pas répondre car une plainte avait été déposée en gendarmerie par Monsieur Vergé et où j'ai été entendu en tant que témoin. Donc je ne m'étendrai pas trop sur ce côté enquête. Par contre j'ai été très

surpris que Monsieur Vergé en face état devant le conseil municipal, alors qu'il y avait enquête en cours.

Petite précision, si les faits se sont déroulés comme dit, Monsieur Vergé n'était pas en tant que conseiller municipal mais désigné par un parti politique comme précisé dans le compte rendu.

Ce que je peux vous dire, Monsieur le Maire, Mesdames Messieurs que si j'avais décelé la moindre perturbation dans le déroulement du vote, il est évident qu'en tant que Président du bureau n° 2, je serai intervenu pour faire cesser le trouble.

En ce qui me concerne, nous avons des droits, c'est vrai, mais il ne faut pas les outrepasser. Personnellement je préfère parler de devoirs envers nos administrés plutôt que de droits. De plus Monsieur Vergé fait référence à des articles de loi qui n'ont rien à voir avec ces propos. Art 222.13 et 223.35 ».

- M.VERGÉ précise que cette affaire étant en cours d'instruction une fois le jugement connu, il avise aujourd'hui le conseil municipal que les habitants seront informés du rendu du jugement comme prévu par la loi.
- Dans le cadre des questions diverses à son initiative uniquement M. VERGÉ, seul signataire, souhaite intervenir au sujet de la lettre de M .VETTOREL, président du comité des fêtes. Lecture est faite du courrier par M.VERGÉ.
- Mme MAURAND précise que c'est le comité d'organisation de la fête de la musique qui a décidé d'arrêter.
- M. le Maire précise que nous avons de bonnes relations avec les associations et nous savons tout ce qu'elles font à côté de la municipalité. Par ailleurs c'est le comité des fêtes qui a demandé d'organiser cette année la fête de la musique, la commune a pris en charge l'éclairage comme il le fait pour la fête locale.

- Approbation du compte-rendu de la précédente réunion

#### **VOTE :**

Pour : 26  
Contre : 0  
Abstention : 0

#### **FINANCES**

- Tarif de l'ALAE, de l'ALSH, de l'AAJ

M. le Maire présente le dossier :

Nous avons pris la décision au dernier conseil d'augmenter la cantine et de ne pas augmenter le ALAE. Le LEC nous propose une étude sur les Quotients familiaux suite à la demande de la CAF.

Comme nous avons pris la décision de ne pas changer la tarification cette année, et que par ailleurs nous avons constaté que la demi-heure du temps de repas était décomptée et non pris en charge dans le financement de la CAF. Nous allons dans un premier temps intervenir auprès de la CAF pour la réintégration de la ½ heure du repas car cela occasionne une perte de ressource pour la collectivité, alors que les enfants sont pris en charge par du personnel qualifié BAFA ce qui permet une continuité éducative pendant le temps du repas. A partir de

1/01 2011 nous appliqueront les QF pour les activités du LEC et en septembre 2011 les QF seront aussi appliqués pour la restauration scolaire.

Mme MARTINEZ félicite la décision prise ce jour au sujet de l'application des QF pour la cantine une demande exprimée à plusieurs reprises. M.SUSIGAN relit le dernier compte rendu du dernier conseil sur la gratuité des repas scolaires qui était demandé par l'opposition. M.VERGÉ précise qu'effectivement il y avait bien la demande de la gratuité, et « que pour nous le QF est un consensus à la gratuité ».

M.VERGÉ demande que lors d'un prochain conseil soit inscrit à l'ordre du jour un débat sur les coupes dans les budgets de l'Etat et ces conséquences.

M. le Maire répond que ce n'est pas le lieu dans cette instance d'avoir un débat de ce genre, toutefois ce débat peut avoir lieu dans d'autres instances.

Délibération :

*M. le Maire expose que dans le cadre du contrat Enfance jeunesse que la commune a signé avec la Caisse d'Allocations Familiales et de la délégation de service public avec l'association Loisirs Education Citoyenneté (LEC) qui met en place les actions d'animation auprès des jeunes de la commune, il est demandé à la commune d'instituer une nouvelle tarification pour la facturation de la prestation d'accueil des mineurs.*

*M. le Maire donne connaissance d'une nouvelle grille de tarification établie en fonction du quotient familial de chaque famille (4 tranches).*

*M. le Maire propose d'appliquer au 1er janvier 2011 la nouvelle grille de tarifs établie à partir des quotients familiaux conformément au tableau ci-joint et de laisser les tarifs inchangés jusqu'au 31 décembre 2010*

**VOTE :**

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

- Remplacement de 35 lanternes vétustes dans divers secteurs

*Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune du 17 mai dernier concernant le remplacement de 35 lanternes vétustes ou détériorées par vandalisme dans divers secteurs, le SDEHG a réalisé l'Avant Projet Sommaire de l'opération suivante :*

*Fourniture et pose de 24 luminaires 70 W SHP*

*Fourniture et pose d'un luminaire 250 W SHP*

*Fourniture et pose d'un luminaire 150 W SHP*

*Fourniture et pose d'un luminaire 100 W SHP*

*Pose de 8 luminaires de récupération*

*L'ensemble suivant le plan joint.*

*Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de notre commune se calculerait comme suit :*

<input type="checkbox"/> TVA éligible au FCTVA	5 092 €
<input type="checkbox"/> Part gérée par le Syndicat	19 250 €
<input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	9 923 €
	-----
<b>TOTAL</b>	<b>34 265 €</b>

*Cette catégorie de travaux est éligible à une subvention du Conseil Général.*

*Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.*

*Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et des plans définitifs seront transmis à la commune pour validation avant exécution.*

*Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de couvrir cette contribution par voie d'emprunt et de prendre rang sur un prochain prêt du Syndicat Départemental.*

*Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le projet et décide de demander l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEHG. Après inscription, et réalisation des travaux, la commune demande la réservation d'une part d'emprunt auprès du Syndicat Départemental et décide de prendre en charge les annuités découlant pour la commune d'une part d'emprunt au plus égale à 9 923 euros.*

**VOTE :**

Pour : 26  
 Contre : 0  
 Abstention : 0

- Acquisition de matériel et mobilier pour l'école maternelle Jean Jaurès  
 Demande de subvention

*M. le Maire expose qu'il est nécessaire d'acquérir divers matériel et mobilier pour l'école maternelle Jean Jaurès, pour lesquels les meilleures propositions ont été retenues comme suit :*

- *Matériel pédagogique à Sté PICHON pour un montant de 293.48 euros HT (351 euros TTC)*
- *Matériel pédagogique à Sté ODMP-WILALEX pour un montant de 440.63 euros HT (527 euros TTC)*
- *Matériel pédagogique à Sté BOURRELIER pour un montant de 695.43 euros HT (831.74 euros TTC)*
- *Mobilier à Sté NATHAN pour un montant de 619.23 euros HT (740.60 euros TTC)*

*Soit une dépense totale de 2 048.77 euros HT (2 450.34 euros TTC)*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (26 pour)*

- *donne son accord pour ces acquisitions*
- *dit que cette dépense sera prélevée au compte 2184-102 du budget*

- décide de demander une subvention auprès du Conseil Général

18h55 arrivée de Mme BENEZECH

- indemnité de conseil aux agents des impôts

*M. le Maire expose que chaque année des contrôleurs des impôts effectuent une permanence dans notre commune pendant la période de la déclaration de revenus ainsi qu'au moment de la réception des avis d'imposition pour les impôts locaux. A ce titre ils perçoivent une indemnité fixée au maximum à 210 euros (délibération du 14 juin 2006).*

*Après en avoir débattu, et sur proposition de M. le Maire il est décidé pour l'année 2009 et les années à venir de reconduire de manière permanente cette indemnité en ces mêmes termes.*

*La dépense afférente sera imputée au chapitre 012 du budget.*

**VOTE :**

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

SOCIAL

- Mme. ZARATIN présente le projet « transport à la personne » qui débutera en octobre à raison de 15 heures par semaine en partenariat avec AUCAMVILLE. Le budget initial est de 34 675 euros, dont 50% à la charge de SAINT-ALBAN, soit 17 337 euros, 28 000 € représente la charge du salaire.

M.VERGÉ : demande si cela répond à une demande ? Y a-t-il eu une étude ?

Mme. ZARATIN, pas exactement, l'étude sera faite avec la mise en œuvre, auprès des professionnels de la santé ou de services liés à la vie quotidienne en lien avec les personnes âgées.

M.VERGÉ pourquoi on partage avec AUCAMVILLE ? y aura-t-il une extension vers un public plus jeune ?

Mme ZARATIN, les personnes âgées seulement, et les interventions ne se feront que sur les communes limitrophes. A AUCAMVILLE il y a en moyenne par mois 178 personnes. C'est la personne qui conduit le véhicule qui se charge de tout, les rendez-vous, les plannings.

Mme ALMANSA donne des informations sur la personne responsable de ce projet.

Après débat, Il est proposé de recruter cette personne sur la base de 15 heures par semaine avec la création d'emploi à temps non complet d'agent social sur base de la rémunération d'AUCAMVILLE avec son ancienneté sous réserve de la pérennité de ce service.

Monsieur le maire expose,

*La ville de Saint ALBAN et la ville d'AUCAMVILLE souhaite mutualiser le service de transport à la personne qui est déjà effectif à AUCAMVILLE. Ce service a pour finalité d'accompagner les personnes âgées de plus de 65 ans vers les services dont elles ont besoin :*

*santé, commerces, services publics sur le territoire de la commune et des communes limitrophes.*

*Afin de mettre en place ce dispositif qui deviendra effectif à partir de 1 octobre 2010 il est nécessaire d'une part de recruter un agent social sur la base de 15heures par semaine et de participer pour moitié au frais de fonctionnement de ce service. A cet effet un mémoire annuel sera présenté par la commune d'AUCAMVILLE.*

*Sur proposition du maire il est décidé :*

- 1. De participer pour 50% au coût de fonctionnement du service transport à la personne*
- 2. De recruter un agent social à temps non complet de 15h.*
- 3. D'autoriser monsieur le maire à signer tout document lié à cette affaire.*

**VOTE :**

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

**QUESTIONS DIVERSES**

- M. le Maire fait lecture d'un courrier de la préfecture concernant l'aide financière de l'Etat aux actions du CEL.

- M.POUX présente le DVD réalisé sur les terrains familiaux.

- Mme ALMANSA informe qu'à l'occasion du forum des associations, le 4 septembre 2010, le centre culturel propose un spectacle à 20h 30 ouvert au public

- M. le Maire informe que les travaux l'enrobé pour le stade M.COUDON, l'entrée et les allées autour du terrain d'honneur ont commencé, ainsi que l'arrosage automatique du stade G.FAURE, et les travaux de la crèche.

- M.VERGÉ au sujet d'une remarque de M.ITIE lors de la réunion avec les riverains de présentation du projet du RD14 concernant le fait qu'il n'a pas été prévu dans le cahier des charges la plantation d'arbres. Le Maire précise que l'on conservera les arbres que l'on pourra et que sur les espaces verts d'autres seront plantés. C'est un projet repris par la CU.

-M.SUSIGAN fait part que les riverains étaient tous d'accord sur la totalité du projet et qu'aucune remarque n'a été formulée.

- M.VERGÉ demande un additif au marché. Le Maire dit que c'est prévu.

- M. VARELA informe que la commission sport de la CU ne reprendra pas pour l'instant la gestion des équipements sportifs de la communauté, trop compliquée à ce jour. L'AG de la section football se tiendra le 28 juillet à 19h.

- M.MATEO : Dans le cadre de son projet sportif le TLA XV a décidé de ne pas reconduire l'entente avec la Vallée du Girou et Saint-Jory pour les catégories Cadet et Junior.

Le TLA XV se met donc déjà en conformité avec les futures règles de la FFR et à donc sous ses couleurs toutes les catégories de l'Ecole de Rugby à l'équipe première.

Rappelons que ce club du nord toulousain dont nous sommes partenaires, voit de nombreux jeunes saint albanais évoluer sous ses couleurs (une quarantaine), mais aussi un certain nombre d'éducateurs et de dirigeants est issu de notre ville.

La séance est levée à 19.40

